

CHAPITRE II

MOUVEMENT RÉFORMISTE. TIBÉRIUS GRACCHUS

Après la bataille de Pydna, l'État romain vécut dans le repos le plus profond durant tout un long siècle : à peine si çà et là quelque agitation se manifeste à la surface. L'empire territorial s'étendait sur les trois continents : l'éclat de la puissance romaine, la gloire du nom romain allaient sans cesse croissant : tous les yeux se tenaient tournés vers l'Italie : tous les talents, toutes les richesses y affluaient : il semblait que l'âge d'or dût s'y rouvrir au bien-être de la paix, aux joies intellectuelles de la vie. Les hommes de l'Orient parlaient entre eux avec étonnement de la grande République de l'Ouest, « qui tenait » assujettis les royaumes voisins et éloignés, redoutée de » quiconque entendait prononcer son nom; conservant » soigneusement l'amitié et la paix avec ses amis et les » peuples qui se reposaient en elle... Ainsi les Romains » s'étaient élevés à une grande puissance... Et néanmoins, » nul n'y portait le diadème, ou ne revêtait la pourpre pour » paraître plus grand que les autres...; mais déléguant

Le
gouvernement
à Rome
avant l'ère
des
Gracques.

» chaque année leur souveraine magistrature..., tous, ils
 » lui obéissaient, sans qu'il y eût au milieu d'eux d'envie
 » ni de jalousie parmi eux...¹ »

Rapide
 décadence.

Tel était en effet l'aspect des choses, vues de loin : de près, le tableau n'était plus le même. Le gouvernement aristocratique de Rome marchait à grands pas à la ruine de son propre ouvrage. Non que les fils et les petits-fils des vaincus de Cannes et des vainqueurs de Zama eussent pleinement dégénéré ou qu'ils eussent perdu la tradition de leurs grands ancêtres. Les hommes assis dans le Sénat n'étaient point absolument changés; mais les temps étaient autres. Là où le gouvernement appartient à un nombre restreint, exclusif, de vieilles familles en possession de la richesse séculairement assise et de l'influence politique héréditaire, on voit celles-ci, à l'heure du danger, déployer une incomparable persistance : elles obéissent à l'héroïque esprit du sacrifice. Que les temps redeviennent calmes, aussitôt elles se laissent aller à l'étroitesse des vues, à l'égoïsme, à la mollesse : l'un et l'autre phénomène s'engendrent de la même cause, l'hérédité du pouvoir et le pouvoir appartenant à une corporation. Depuis longtemps le mal existait à l'état latent : il ne lui avait fallu, pour germer et grandir, que le soleil de la prospérité. Il y avait certes un sens profond dans le mot de Caton, se demandant « ce qu'il adviendrait de Rome, quand Rome n'aurait » plus personne à craindre ! » Elle en était arrivée là. Ce voisin qui eût pu se montrer redoutable, elle l'avait anéanti : les hommes nés et élevés sous l'ancien régime, à la rude école des guerres d'Hannibal, ces hommes, dernier écho du grand siècle jusque dans les jours de leur vieillesse tardive, la mort les prenait tous l'un après l'autre : la voix du dernier d'eux, la voix de Caton l'Ancien, avait cessé de retentir au Sénat et sur la place publique. Une jeune génération avait mis la main aux affaires; et les actes de

¹ [Macchab., 1, 8, 12-16.]

sa politique étaient une péremptoire et cruelle réponse à la question posée par le vieux patriote. Déjà nous avons dit comment elle gouvernait les sujets, comment, sous sa direction, marchaient les affaires extérieures. Au dedans, l'insouciance est plus grande encore, s'il est possible : le vaisseau va où le vent le pousse; et si, par gouvernement de l'intérieur, il faut entendre autre chose que l'expédition des affaires au jour le jour, Rome en vérité n'est plus gouvernée. Le corps dirigeant n'a qu'une pensée à laquelle il obéisse : maintenir, et s'il se peut faire, accroître les privilèges par lui usurpés. Ce n'est point l'État qui, pour sa fonction, a droit sur le citoyen le plus utile et le meilleur : c'est chacun des membres de la grande *camaraderie*, qui se prétend un droit inné à la fonction suprême dans l'État. Rien ne diminue ce droit, ni l'injuste concurrence de ses égaux, ni les entreprises du concurrent évincé ! La *coterie* des nobles¹ n'a plus qu'un but au bout de tous ses efforts : empêcher la réélection au consulat, et exclure désormais « les hommes nouveaux ! » En l'an 603, elle réussit à faire passer dans la loi les prohibitions tant souhaitées²; et elle assure enfin, au profit des nobles, le régime des *nullités politiques*. Tout va de pair alors : l'inaction au dehors; au dedans, l'exclusion des simples citoyens et

151 av. J.-C.

¹ [Notre auteur se sert du mot français *clique*, moins trivial que chez nous dans la langue allemande.]

² En 537, la loi qui limitait les réélections au consulat avait été suspendue pour le temps que durerait la guerre en Italie, partant, jusqu'en 551 (IV, p. 56; Tite-Live, 27, 6). A dater de la mort de Marcellus, en 546, laissant de côté les consuls qui abdiquèrent en 592, il n'y a eu de réélections que dans les années 547, 554, 560, 579, 585, 586, 591, 596, 599 et 602 : elles ne furent donc pas plus nombreuses durant ces cinquante-six années que, par exemple, durant les dix années qui s'étaient antérieurement écoulées, de 401 à 410. Une seule de ces réélections, la dernière, a été faite sans tenir compte de l'intervalle des dix ans entre les deux charges (II, p. 92); sans nul doute la troisième réélection de Marcus Marcellus, consul pour 602 après l'avoir été déjà en 588 et 599 (nous ignorons les circonstances et les causes de ce fait extraordinaire), a provoqué la loi prohibitive à laquelle nous faisons allusion dans le texte (Tite-Live, *ep.* 56) : il est en effet certain que la motion, appuyée par Caton (p. 55, éd. de Jordan; et Festus, I, p. 242, Müll.), a été votée avant l'an 605.

217.

203.

208.

162.

207-152.

353-344.

152. 166. 155.

149.

la méfiance réciproque entre les membres de l'ordre noble, à qui appartient le pouvoir. Ne point permettre aux hommes du commun les actions d'éclat qui leur seraient un titre d'anoblissement, c'est là le plus sûr moyen de les tenir loin de la caste aristocratique; et à ce gouvernement des demi-mesures, un noble lui-même serait incommode, s'il revenait dans Rome vainqueur et conquérant de la Syrie ou de l'Égypte.

Toutefois, il existait encore une opposition, dont les tentatives produisirent quelques résultats. On améliora l'organisation judiciaire. L'insuffisance de la juridiction administrative, à l'encontre des magistrats des provinces, exercée directement par le Sénat ou déléguée par lui, dans l'occasion, à des *commissions extraordinaires*, cette insuffisance sautait aux yeux; en 605, innovation féconde pour le droit et la vie publiques à Rome, il est établi, sur la motion de *Lucius Calpurnius Pison*, une *commission permanente* (*quæstio ordinaria*) avec mission d'instruire sur les plaintes des provinciaux contre les magistrats romains, pour fait de concussion¹.

On voulut aussi émanciper les comices et les enlever à l'influence prépondérante de l'aristocratie. Les démocrates de Rome croyaient trouver leur panacée dans le vote secret des assemblées du peuple : ce vote fut institué, par la loi *Gabinia* (615), pour les élections aux magistratures; par la loi *Cassia* (617), pour les tribunaux populaires; et enfin par la loi *Papiria* (623), pour l'admission ou le rejet des motions législatives. Bientôt aussi (vers 625) un plébiscite obligea les sénateurs à la remise du *cheval public* lors de leur admission dans la Curie, leur enlevant par là le droit de vote privilégié dans les dix-huit *centuries équestres* (IV, p. 54)² : toutes mesures tendant

¹ [La loi *Calpurnia, de repetundis*, la plus ancienne loi de ce genre à Rome : *nulla antea cum fuisset*, dit Cicéron, *De off.*, 2, 21, 75. — *Brut.*, 27, 106, et *alias*. — V. aussi Tacite, *Ann.*, 15, 20].

² [Ces diverses lois sont d'ordinaire appelées *leges tabellarie*, parce qu'elles substituèrent au vote *verbal* ou par acclamation le

Essais
de réforme.
Commissions
criminelles
permanentes.

149 av. J.-C.

Le vote
secret.

139.

137.

131.

129.

Les
sénateurs exclus
des centuries
équestres.

évidemment à affranchir le corps électoral de la mainmise de l'ordre gouvernant. Peut-être que le parti duquel elles émanaient crut voir en elles le point de départ de la régénération politique : vaine illusion ! Elles n'apportèrent aucun remède à la nullité, à l'asservissement de l'organe suprême et légal du pouvoir dans l'État ; mais bientôt le vice des choses apparut plus palpable encore à tous, intéressés et non intéressés. Dès l'an 609, jouant une comédie non moins vaine et menteuse, on avait affiché la reconnaissance formelle de l'indépendance souveraine du peuple, et quittant le lieu de ses anciennes assemblées, au pied de la Curie, on les avait transférées sur la place du Marché [le *Forum*]. La querelle de la souveraineté populaire contre la domination réelle et constitutionnelle des nobles n'était guère qu'apparente, après tout. Les partis luttaient à coup de phrases et de mots sonores : dans les faits immédiats, leur action ne se faisait point sentir. Durant tout le VII^e siècle, c'est dans les élections annuelles aux fonctions civiles, au consulat et à la censure notamment, que la vie politique se manifeste. Les élections, voilà bien les questions grandes et brûlantes : mais les cas sont rares où les principes opposés s'incarnent dans les diverses candidatures ; d'ordinaire les compétitions ne touchent qu'aux personnes. Que la majorité des votants se porte sur un *Cæcilius* ou sur un *Cornelius*, peu importe : la politique générale n'a rien à y voir. S'il est quelque chose qui corrige et transforme les vices des factions, c'est le libre mouvement des masses dans l'État et leur commun progrès vers le but idéal qu'elles professent : à Rome, les partis ne jouaient qu'un jeu misérable, au profit des coteries qui se disputaient le pouvoir. Il était relativement facile à tout noble Romain d'entrer par la questure et le tribunat du peuple dans la carrière des fonctions publiques [*cursus honorum*] : mais, pour arriver jusqu'au con-

vote écrit sur des *tablettes* (*tabellæ*). Leurs auteurs furent les tribuns *Gabinus*, *L. Cassius Longinus* et *C. Papirius Carbo*.]

145 av. J.-C.

Les
élections.

sulat et à la censure, il ne fallait pas moins que de grands efforts et les efforts de longues années. Des prix nombreux à recueillir dans la lutte, il en était peu qui payassent le labeur; et les combattants, selon le mot d'un poète des temps postérieurs, avaient à courir dans une lice, largement ouverte au début, mais allant en se rétrécissant. Tout marcha bien, tant que les fonctions ne furent que des « honneurs »; tant que, pour conquérir de rares couronnes, il ne se présenta que des hommes forts et capables, militaires, hommes d'État, juriconsultes! A cette heure, où l'ordre noble se renferme en lui et se resserre, la concurrence n'a plus d'avantages : il ne lui reste que ses inconvénients. A peu d'exceptions près les jeunes gens des familles gouvernantes se jettent dans la carrière politique, et leur ambition hâtive et sans maturité veut des moyens de parvenir plus efficaces, plus rapides que n'étaient jadis les services rendus à la chose publique. Se créer des relations influentes, voilà la première condition du succès; et l'on ne va plus, comme autrefois, les chercher dans les camps : on les sollicite dans l'antichambre des grands personnages. Aller, le matin, attendre le lever du patron; se montrer en public à sa suite, c'était là jadis l'affaire des *clients* et des *affranchis*: aujourd'hui, le patron compte des nobles dans sa clientèle nouvelle. Mais le peuple, lui aussi, est un maître puissant; et comme tel, respect lui est dû. La populace se montre exigeante : déjà elle veut que le futur consul reconnaisse le peuple souverain et lui fasse honneur dans tout homme déguenillé qui rôde dans la rue : déjà il faut que le candidat, en quête de votes (*ambitus*), salue tous les électeurs par leur nom et leur serre la main. Les nobles se précipitent, et mendient les charges en se dégradant. Le candidat qui réussit ne s'est pas seulement prosterné chez les hauts et puissants, il s'est aussi humilié sur la place publique : il a fait les yeux doux à la foule; il a débité à tous ses petits soins et ses prévenances, et ses flatteries élégantes ou

grossières. Il crie à la réforme; il se dit *démocrate* pour se faire un public qui le connaisse et qui l'aime : moyens d'autant plus efficaces, qu'ils ne vont pas au fond des choses, et ne servent que de passeport à la personne. Bientôt chez les jeunes gens imberbes, de noble naissance, il devint de mode, pour entamer la vie publique par une action d'éclat, de s'affubler du rôle de Caton. On les vit alors, assaisonnant de leur passion inexpérimentée leur rhétorique enfantine, se chercher de leur autorité privée quelque homme haut placé et impopulaire qu'ils pussent accuser. Entre les mains de ces avocats de l'État, qui les laissait faire, la noble institution de la justice, la discipline politique n'étaient plus qu'une manœuvre de brigue et de candidature. Depuis longtemps, donner au peuple des jeux et des fêtes magnifiques, et ce qui pis est, les lui promettre, était devenu la condition préalable et légale de l'obtention du consulat (IV, p. 85, 86); et nous voyons, par les prohibitions édictées en 595, que déjà les voix s'achètent à prix d'argent. A courtiser tous les jours les faveurs de la foule, l'aristocratie minait le sol sous elle. Or, conséquence la plus funeste peut-être entre toutes, comment concilier longtemps la situation et les droits du gouvernant à l'encontre du gouverné avec cette attitude mendicante et ces flatteries à l'adresse de la foule? Le gouvernement devait être le salut du peuple : il fut pour lui une peste funeste. Il n'osa plus disposer de la vie et de la fortune des citoyens, selon les nécessités et les besoins de la patrie. Il les laissa s'habituer à la dangereuse et égoïste pensée qu'ils avaient, de par la loi, l'exemption de tous impôts directs et se payant à l'avance : après la guerre contre Persée, en effet, il n'en fut plus demandé au peuple. Dût l'armée elle-même et l'organisation militaire y périr, on n'ose plus contraindre le Romain à s'en aller servir au delà des mers; or l'on sait ce qu'il en coûte au magistrat qui tenterait de mettre en vigueur les anciennes et odieuses lois du recrutement (IV, p. 375).

Grands
(*optimates*)
et
populaires.

La Rome de ces temps offre le spectacle des multiples abus enchevêtrés les uns dans les autres, et dérivant d'une oligarchie en pleine dégénérescence et d'une démocratie à ses débuts encore, mais déjà rongée aux vers en son germe. A n'en juger que par les noms que les deux factions se sont données, les « grands » (*optimates*) tendent à faire prévaloir la volonté des meilleurs; les « populaires » (*populares*) n'ont égard qu'à la cité tout entière : mais, dans la réalité, on ne trouverait à Rome ni une aristocratie complète, ni un peuple constitué et se régissant lui-même. Des deux côtés, on se bat pour une ombre : des deux côtés, il n'y a que des rêveurs ou des hypocrites. La gangrène politique a fait partout un égal ravage : la nullité est égale dans les deux camps. En haut, comme en bas, condamnés à un *statu quo* forcé, les deux partis n'ont ni un plan, ni même une simple pensée politique, qui les puisse aider à sortir de leur immobilité stérile; et au fond, ils s'accrochent entre eux, tant et si bien qu'ils se rencontrent sans cesse dans les mêmes moyens et les mêmes buts partiels : les alternatives de leurs succès ne sont que des changements de tactique : rien qui manifeste un mouvement dans l'idée politique. Certes, pour la République, mieux eût valu voir l'aristocratie, ôtant l'élection au peuple, établir directement au profit des grands l'hérédité des charges à tour de rôle; mieux eût valu, aussi, voir la démocratie introniser définitivement son propre régime! Mais les grands et les populaires, au commencement du VII^e siècle, se sentaient trop nécessaires les uns aux autres pour se livrer ainsi une bataille à mort : incapables de s'anéantir réciproquement, ils ne l'eussent pas voulu, dans tous les cas. Et pendant ce temps, l'édifice de la République allait se disjoignant dans toutes ses assises politiques et morales; il penchait déjà vers sa chute.

Crise sociale.

La crise vint, d'où allait sortir la révolution romaine. Mais elle ne commença pas par les misérables conflits

dont nous venons de parler. Elle fut plutôt économique et sociale. Ici encore le gouvernement romain laissait les choses à elles-mêmes. Le mal, qui fermentait de longue main, arriva à maturité sans obstacle, et se développa avec une rapidité et une puissance inouïes. Dans tous les temps, l'économie sociale n'avait connu que deux éléments ou facteurs, se recherchant et se haïssant éternellement : l'élément agricole et celui de l'argent. Jadis, en alliance étroite avec la grande propriété, la finance avait fait à la classe rurale une guerre séculaire. Le paysan vaincu et détruit, il semblait que la paix ne se pouvait conclure que sur les ruines de la cité elle-même. Cette issue déplorable des choses avait été prévenue, grâce aux guerres extérieures heureuses, grâce aux partages en grand par là rendus possibles des terres domaniales conquises au loin. Nous avons fait voir plus haut (IV, p. 423-432), qu'à l'heure où sous des noms nouveaux ressuscitait l'antagonisme entre patriciens et plébéiens, le capital démesurément accru avait amené un nouvel orage sur la tête des classes rurales. Mais la route parcourue n'est plus la même. Autrefois, le petit paysan, écrasé par les frais, s'était transformé en simple *métayer*, pour le compte de son créancier : actuellement il périclète par la concurrence des céréales venues d'au-delà de la mer, ou produites par le travail servile. On marchait avec le siècle : la guerre de l'argent contre le travail, ou mieux contre la liberté individuelle, se continua, comme toujours naturellement, en empruntant les formes les plus rigoureuses du droit. Si à la différence des anciens temps, l'homme libre ne tombe plus dans l'esclavage par l'effet de la dette, l'esclave régulièrement acheté et payé est substitué au travailleur : le capitaliste-prêteur, domicilié à Rome, suit pas à pas la révolution économique, et se change en industriel et en planteur. En dernière analyse, le résultat est le même : avilissement de la petite propriété rurale, refoulement par les grands domaines et raréfaction de la petite culture dans une partie des provinces d'abord,

et bientôt dans l'Italie propre : les grands domaines eux-mêmes, en Italie, appliqués de préférence à l'élève du bétail, à la production de l'huile et du vin ; enfin les bras libres disparaissant dans les provinces et en Italie devant les bandes des esclaves. De même que la noblesse nouvelle fait courir à l'État plus de dangers que le patriciat, car il ne suffira plus d'un simple changement dans la constitution pour la mettre de côté ; de même, le capital et sa puissance actuelle enfanteront des maux plus grands qu'ils ne l'ont fait aux IV^e et V^e siècles, par la raison que les réformes dans la loi civile ne sauront plus les atteindre.

L'esclavage
et
ses effets.

Mais avant de raconter ce second grand conflit entre le travail et le capital, il convient de faire connaître sommairement le système même de l'esclavage à Rome, sa nature et son étendue. Nous n'avons point ici affaire à l'ancien esclavage rural, cette institution relativement innocente, où tantôt l'on voit le paysan menant la charrue avec l'homme qui est à lui ; et tantôt, possédant plus de terre qu'il n'en peut cultiver, on voit le maître le placer sur une métairie détachée de son domaine (I, p. 257) comme régisseur ou fermier, à la charge de remise d'une partie des fruits. Ce régime, d'ailleurs, s'est perpétué dans tous les temps : autour de Côme, sous les empereurs, on le rencontrera encore le plus souvent ; mais il n'est plus qu'une exception locale. Les pays où il subsiste sont privilégiés ; et la constitution de la propriété y assure au laboureur une condition plus douce. Ce que nous avons à étudier, c'est le grand domaine à esclaves, tel qu'il s'est formé sous l'influence des capitaux immenses accumulés à Rome, de même qu'autrefois il en était advenu à Carthage. L'esclavage des anciens temps se recrutait amplement par les prisonniers faits à la guerre et par l'hérédité servile : comme l'*institution américaine*, l'esclavage, au VII^e siècle, exige son approvisionnement au moyen de chasses humaines systématiquement organisées. La population servile va diminuant sans cesse sous un régime qui

ne tient compte ni de la vie humaine ni de la reproduction des familles : les troupeaux d'esclaves amenés sur le marché à la suite des guerres ne suffisent point à combler les déficits. Nulle terre n'est épargnée, si le triste gibier s'y trouve ; en Italie même, on vit quelquefois le maître se saisir de l'ouvrier des champs libre et pauvre, et le jeter dans les rangs de ses esclaves. Mais le *pays nègre*, pour les Romains, c'était l'Asie occidentale¹. Là, les corsaires crétois et ciliciens, faisant régulièrement métier de courir sus aux esclaves et de les vendre, parcouraient en ravisseurs les côtes de Syrie et les îles de l'Archipel grec : là, les *publicains* de Rome, leur faisant concurrence dans les États soumis à la clientèle, organisaient eux-mêmes des chasses monstrueuses, et incorporaient leurs captifs dans la cohue qu'ils traînaient à leur suite. Un jour, vers 650, le roi de Bithynie dut demander grâce, et se dire impuissant à fournir son contingent de milices : tous les hommes valides, dans son royaume, lui avaient été enlevés par les publicains. La grande échelle de Délos était devenue le centre commercial de la traite : c'était là que les trafiquants d'esclaves vendaient et livraient leur marchandise aux spéculateurs d'Italie : entre le lever et le coucher du soleil, on vit une fois débarquer et vendre dix mille malheureux. Nous pouvons juger par là du nombre immense des victimes, et pourtant la demande restait toujours au-dessus de l'offre. Ce phénomène n'a rien qui étonne. Dès le VII^e siècle, en étudiant l'état économique de la société romaine, nous avons constaté que les grandes cultures, dans l'antiquité, avaient en quelque sorte le travail servile pour fondement nécessaire (IV, p. 429 et 435). OEuvres

100 av. J.-C.

¹ Déjà alors on faisait valoir la solidité physique de telle race d'hommes condamnée, apte entre toutes, disait-on, au travail servile ! Déjà Plaute (*Trinummus*, 542) vante « la race syrienne, plus dure qu'une autre à la fatigue » :

[*Tum autem Syrorum, genus quod patientissimum est, Nemo exstat...*]

de spéculation pure, il leur fallait pour instrument l'homme dégradé légalement à l'état de bête de somme. Les métiers étaient mis en grande partie dans les mains des esclaves, le maître en tirant le profit. C'est par les esclaves organisés à l'échelon inférieur de la perception, que les compagnies fermières des impôts opéraient le recouvrement des deniers publics. Les esclaves allaient au fond des mines, récoltaient les résines, étaient enchaînés à tous les travaux de fatigue : des troupeaux d'hommes étaient offerts pour les fouilles en Espagne ; acceptés de grand cœur par les chefs d'exploitation, ils rapportèrent un gros intérêt au maître qui les louait. En Italie, la récolte des vignes et des oliviers ne se fait plus par les hommes de service attachés au domaine ; un propriétaire d'esclaves la soumissionne à l'entreprise. Enfin, la garde des troupeaux de bétail est confiée à des esclaves : déjà, nous avons montré ceux-ci, parcourant armés, souvent même à cheval, les grands pays de pâture de l'Italie (IV, p. 424). L'économie pastorale s'étend aussi bientôt dans les provinces, et y devient pour le capitaliste romain une affaire de spéculation favorite. A peine la Dalmatie, par exemple, a-t-elle été conquise (599), qu'elle est envahie par lui, et qu'il y organise en grand l'élevage du bétail selon la méthode italienne : mais le mal le plus funeste sortit sans contredit du système des plantations. On ne voyait plus sur les champs que des bandes d'esclaves, marqués souvent au fer rouge, les ceps aux jambes, travaillant à la glèbe, durant le jour, sous la surveillance du régisseur, et la nuit, enfermés le plus souvent tous ensemble dans un cachot souterrain [*ergastulum*]. Ce système, avait été importé jadis d'Orient à Carthage (III, p. 42) : puis, les Carthaginois l'avaient introduit en Sicile, où, par cette raison, il semble s'être développé de meilleure heure et plus complètement qu'en toute autre région soumise à l'empire de Rome¹. Le territoire de

¹ Il n'est pas jusqu'au nom hybride et grec du cachot des esclaves (*ergastulum*, radical *ἐργάζομαι* : cf., par voie d'analogie, *stabulum*,

155 av. J.-C.

Leontium comprenait 30,000 jugères (7,560 hectares) de terres arables tombées dans le domaine public (III, p. 497), il fut amodié par les censeurs ; et quelques dizaines d'années après les Gracques, nous le voyons partagé entre quatre-vingt-quatre fermiers, détenteurs chacun de 360 jugères en moyenne (hect. 90.720), tous étrangers, à l'exception d'un seul, qui est Léontin, tous par conséquent capitalistes et spéculateurs pour la plupart Romains. Ceux-ci étaient ardemment entrés dans la voie que leur avait tracée Carthage. Le bétail de Sicile, le blé de Sicile, produits du travail servile, donnaient lieu à d'immenses affaires ; Romains ou non Romains, ces trafiquants avaient étendu sur toute l'île et leurs pâturages et leurs plantations. Mais l'Italie du moins avait été épargnée. Cette forme la plus funeste de l'esclavage y était encore presque partout ignorée. L'Étrurie fut, à ce qu'il semble, envahie la première ; et quarante ans après l'époque où nous sommes, les plantations s'y pratiquent sur la plus grande échelle. Très-probablement aussi, elle avait déjà des cachots à esclaves. Mais dans le reste de la péninsule, la culture se fait encore communément par des mains libres, ou par des esclaves non enchaînés. Il y a aussi de grands travaux qui s'exécutent à l'entreprise et sur marché conclu. Témoignage frappant de la condition différente de l'esclavage en Sicile et en Italie, quand éclate dans l'île la révolte servile de 649-622, les esclaves de la *Cité Mamertine* sont les seuls qui n'y prennent point part. Or, ils vivent sous la règle italienne. Sonde qui voudra les profondeurs de cette mer de douleurs et de misères ; il suffit d'un coup-d'œil jeté sur la condition de ces plus infimes et plus malheureux des prolétaires, pour affirmer aussitôt, sans crainte d'être démenti, que les nègres n'ont eu qu'une goutte du calice à boire,

135-132 av. J.-C.

operculum), qui n'assigne aux plantations, par rapport à Rome, un lieu de provenance où se parlait l'idiome hellénique, et une date antérieure à l'hellénisation complète. [V. *ergastulum* : *Dict.* de Smith, de Rich. Columelle (1, 6, 3) recommande de le construire en sous-sol.]

auprès des maux soufferts par les esclaves romains. En ce moment, je ne veux considérer que les dangers suspendus sur la République, que les nécessités effrayantes qu'ils imposent au gouvernement. Assurément celui-ci n'avait point créé le prolétariat servile; et son pouvoir n'allait pas jusqu'à être maître de le supprimer d'un coup; à cela faire, il eût fallu un remède pire que le mal. Tout au plus eût-il été donné au gouvernement, en recourant aux procédés d'une police de sûreté rigoureuse, de garantir la vie et la propriété des gouvernés, menacés sans cesse par les armées d'esclaves, et d'essayer d'en réduire le nombre, en favorisant, en relevant le travail libre. Cette double mission, voyons comment l'aristocratie romaine a su la remplir.

Révoltes
des
esclaves.

133 av. J.-C.

Les conspirations et les guerres serviles éclatant partout montrent assez comment la police était faite. En Italie, des drames sanglants semblèrent prêts à renaître, pareils à ceux du lendemain des guerres d'Hannibal (IV, p. 453) : il fallut tout à coup saisir et mettre à mort cent cinquante esclaves à Rome, quatre cent cinquante à Minturnes et quatre mille à Sinuessa (624). Dans les provinces, on le comprend, la situation était pire encore. A la même époque, sur le grand marché de Délos, et dans les mines d'argent de l'Attique, les révoltés ne cédèrent que devant les armes employées contre eux. La guerre contre Aristonico et contre les « habitants de la Ville du Soleil » (Asie-Mineure, IV, p. 337), ne fut autre que la guerre de ceux qui possédaient contre des rebelles de même espèce. Mais en Sicile, comme bien on le prévoit, sur cette terre promise des planteurs, le mal fit explosion dans des proportions inouïes. Le brigandage y avait de tout temps existé, surtout à l'intérieur : tout à coup il se change en une insurrection. Il y avait à Enna (*Castrogiovanni*) un planteur nommé *Damophilos*, rival des spéculateurs italiens par l'étendue de ses affaires industrielles et l'énormité de son *capital vivant* : un beau jour ses esclaves ruraux entrent en fureur, l'assaillent

Première guerre
servile
en Sicile.

et le tuent. Puis, leurs bandes sauvages accourent à Enna, et y massacrent les citoyens en masse. Aussitôt la révolte devient générale : partout les maîtres sont assassinés ou faits esclaves à leur tour : l'armée des insurgés, nombreuse déjà, met à sa tête un homme ayant le don des miracles, crachant le feu et débitant des oracles. Originaire d'*Apamée* de Syrie, *Eunus* (tel était son nom d'esclave) s'appelle désormais *Antiochus, roi des Syriens*. Et pourquoi non? Quelques années avant, n'avait-on pas vu un autre Syrien de ses pareils, lequel n'était rien moins que prophète, placer sur sa tête, dans Antioche même, le diadème des Séleucides (*Diodotos Tryphon*. IV, p. 374)? Le roi nouveau de Sicile choisit pour « son général » un autre esclave grec, du nom d'*Achæos*; et celui-ci, brave et actif, se met à parcourir l'île. Les rudes pasteurs des montagnes accourent à lui de près et de loin; il n'est pas jusqu'aux travailleurs libres, qui, dans leur haine immense contre les planteurs, ne fassent cause commune avec les insurgés. Sur un autre point du pays, leur exemple est imité par un esclave cilicien, *Cléon*, jadis brigand dans sa patrie. Il occupe Agrigente; et profitant de la mésintelligence des chefs romains, les bandes serviles remportent quelques succès, couronnés bientôt par une complète victoire sur le préteur *Lucius Hypsæus*, dont elles détruisent l'armée en grande partie formée des contingents siciliens, et dont elles prennent le camp. Tout le pays est en leur pouvoir : selon les évaluations les plus modérées, leur nombre s'élève à soixante-dix mille hommes valides; et durant trois années consécutives, de 620 à 622, Rome se voit forcée d'envoyer contre eux les consuls et les armées consulaires. Enfin, après maints combats indécis, ou même malheureux, elle vient à bout de l'insurrection, en réduisant *Tauromenium* et *Enna*. Devant Enna, où s'étaient réfugiées les bandes les plus déterminées, s'y maintenant dans une position quasi imprenable, avec l'opiniâtreté d'hommes qui n'attendent ni salut ni grâce, les consuls

134-132 av. J.-C.

Lucius Calpurnius Pison et *Publius Rupilius* avaient dû se tenir postés deux ans durant : la place investie tomba par la famine et non par la force des armes romaines¹.

Tels étaient les beaux résultats de la police de sûreté organisée et conduite par le Sénat ou ses délégués en Italie et dans les provinces. Pour éteindre le prolétariat, il ne faut rien moins que toute la puissance ou toute la sagesse administratives : souvent même elles n'y peuvent suffire ; mais, du moins, peut-on sans beaucoup d'efforts l'annuler politiquement dans toute société grande et bien constituée. En vérité, il serait par trop commode de n'avoir à redouter des classes pauvres et dénuées que les dangers que font courir les ours et les loups des forêts. Aux trembleurs politiques seuls, ou à ceux-là qui ne touchent aux affaires qu'en ayant soitement peur de la foule, il sied de prédire la destruction de l'ordre social, par l'effet des révoltes serviles et par les insurrections des prolétaires. A Rome, on ne sut même pas, l'effort était facile, refréner ces masses opprimées ; et pourtant on était en pleine paix ; et pourtant l'État avait dans la main des moyens d'action inépuisables. Grave symptôme de faiblesse que cette insuffisance du gouvernement de la République : symptôme d'autres vices encore ! Le préteur romain avait dans ses attributions légales la mission de pourvoir à la sûreté des routes, et de punir du supplice de la croix tous les esclaves arrêtés faisant métier de brigandage : comment, en effet, contenir les esclaves autrement que par la terreur ? Aussi voyons-nous le fonctionnaire romain d'alors, toutes les fois que les routes dans l'île sont envahies, ordonner aussitôt une *razzia*. Mais, mettre les brigands à mort, cela nuirait aux planteurs italiens ! Que

¹ De nos jours encore, on déterre parfois, en avant de Castrogiovanni, là où l'accès de la ville est moins difficile, des balles de frondeurs romains portant les noms du consul de l'an 621 : *L. Piso L. F. cos.* [V. *Corpus insc. lat.*, p. 189, *Glandes Hennenses*. On savait par Valer. Maxim., 2, 7, que l'armée avait eu des frondeurs devant Enna.]

fait alors le préteur ? Il remet les captifs à leurs maîtres : ceux-ci seront les justiciers, et en feront à leur volonté. Or, ces maîtres sont gens économes ! Quand les gardiens de leurs troupeaux leur réclament des habits, ils leur répondent par des coups de bâton, et leur demandent si les voyageurs s'en vont tout nus par le pays ? Nous savons où conduisit une telle connivence : aussi, après la révolte domptée, le consul Publius Rupilius crucifia tous les esclaves qui tombèrent dans ses mains. Plus de vingt mille furent suppliciés. Cette fois, il y avait danger trop grand à épargner encore le *capital* des spéculateurs !

Si l'on avait voulu rendre la vie au travail libre et diminuer le prolétariat servile, l'entreprise, infiniment plus difficile, eût promis indubitablement d'immenses résultats à la République. Or, le gouvernement ne fit rien ou à peu près rien pour cela. Au temps de la première crise sociale, la loi avait prescrit au propriétaire l'emploi sur son domaine d'un nombre d'ouvriers libres proportionnel au nombre de ses esclaves (II, p. 70). Plus tard, le gouvernement avait fait traduire en latin un écrit carthaginois sur l'agriculture (III, p. 25) : premier et unique exemple d'une œuvre littéraire inspirée et approuvée par le Sénat ! Mais ce livre, sans nul doute, enseignait les méthodes des plantations phéniciennes, et il allait aussi devenir le manuel des spéculateurs italiens. Les mêmes tendances se manifestent dans des faits plus importants, ou plutôt, dans ce qui est pour Rome une question capitale, dans tout son système colonial. Il n'était pas besoin de grande clairvoyance, les souvenirs des premières tempêtes s'imposant à tous les yeux, pour comprendre que, contre les progrès funestes du prolétariat rural, il n'était qu'un seul et efficace remède. L'émigration, sur une large et régulière échelle, trouvait d'ailleurs à Rome, dans l'état même des affaires extérieures, les occasions et les moyens les plus favorables (II, p. 80-84). Jusque vers la fin du VII^e siècle, on avait lutté contre l'anéantissement progressif de la petite pro-

Les paysans
d'Italie.